

**CONSERVATOIRE D'AGGLOMÉRATION
DROITS DE SCOLARITE - Année 2022/2023**

PARCOURS PEDAGOGIQUES THÉÂTRE	Tranches de quotient :						
	- Tarif applicable aux élèves mineurs des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. - Pour les élèves mineurs des communes extérieures à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le tarif appliqué sera celui de la tranche 7, auquel s'ajoute un droit forfaitaire de 40 € par élève.						
Tarifs modulés en fonction du quotient familial	1	2	3	4	5	6	7
	70%	60%	45%	25%	10%	5%	-
Tarif Théâtre T-A :							
<i>Initiation - Parcours diplômant en cycles et parcours accompagné - Elèves de moins de 18 ans, lycéens et apprentis infra-bac</i>							
1er enfant	106 €	141 €	194 €	265 €	318 €	335 €	353 €
2ème enfant	79 €	106 €	146 €	199 €	238 €	252 €	265 €
3ème enfant	69 €	92 €	126 €	172 €	207 €	218 €	229 €
4ème enfant	58 €	78 €	107 €	146 €	175 €	184 €	194 €
Tarif Théâtre T-B :							
<i>Parcours diplômant en cycles et parcours accompagné - Adultes</i>							
	122 €	162 €	223 €	305 €	365 €	386 €	406 €

Tarifs non soumis au calcul du quotient familial *

Tarif Théâtre T-C : <i>Parcours diplômant - Etudiants</i> <i>Parcours Atelier - Adultes - Parcours accompagné élèves moins de 18 ans, lycéens et apprentis infra-bac</i>	264 €
Tarif Théâtre T-D : <i>Formation professionnelle continue</i>	606 €

* Un droit forfaitaire de 40 € s'ajoute à l'ensemble des tarifs pour les élèves extérieurs à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

RAPPEL IMPORTANT : en cas de désistement postérieur au 7 octobre 2022,
le paiement de l'intégralité des droits de scolarité sera exigé.

Tranches de quotient :	1	2	3	4	5	6	7
Calcul du quotient = [Revenu imposable, divisé par 12 + Allocations familiales mensuelles] divisé par le nombre de parts fiscales.	< 492.71 €	492.71 € à 645.91 €	645.92 € à 793.52 €	793.53 € à 904.48 €	904.49 € à 1097.90 €	1097.91 € à 1285.73 €	> 1285.73 €